

Le guide du Confinement

SE DÉPLACER

Les motifs

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement :

- **Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités** (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- **Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité** dans des établissements dont les activités demeurent autorisées et les livraisons à domicile.
- **Les consultations et soins** ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments.
- **Les déplacements pour motif familial impérieux**, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- **Les déplacements des personnes en situation de handicap** et leur accompagnant.
- **Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne** et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- **Les convocations judiciaires ou administratives** et rendez-vous dans un service public.
- **La participation à des missions d'intérêt général** sur demande de l'autorité administrative.

Des attestations permanentes sont en ligne pour les déplacements domicile travail et pour amener les enfants à l'école. Pour les autres motifs, les attestations individuelles sont à remplir à chaque déplacement.

Où trouver les attestations ?

L'attestation de déplacement dérogatoire peut être au choix imprimée, rédigée sur papier libre selon le modèle téléchargeable en ligne ou téléchargée au format numérique.

Les montants des amendes en cas de non-respect

- Première sanction : une amende de 135 €, majorée à 375 €.
- En cas de récidive dans les 15 jours : une amende de 200 €, majorée à 450 €
- Après 3 infractions en 30 jours : une amende de 3 750 € et une peine de 6 mois d'emprisonnement.

LES SERVICES OUVERTS

La mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Le samedi de 9h à 12h pour l'état civil, une permanence des élus est également assurée.

Le Centre Technique Municipal est ouvert :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h15 à 17h.

Le PIJ est ouvert sur rendez-vous :

Contact : 01 30 98 12 35

- Les lundi, mardi et jeudi : 14h à 18h.
- Le mercredi : 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le centre de loisirs et le centre ados sont ouverts aux horaires habituels.

En raison des récentes mesures gouvernementales, le brassage des enfants de CM2 et des jeunes du centre ados, même issus de la même famille, n'est pas conseillé.

Les CM2 inscrits au centre de loisirs le mercredi matin, ou seulement aux mercr'anims l'après-midi, ne pourront donc pas être accueillis au centre ados le mercredi après-midi, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le centre ados continuera d'accueillir les collégiens le mercredi après-midi. L'atelier théâtre est maintenu.

Le poste de la police municipale est ouvert du lundi au vendredi de 13h à 17h.

LES SERVICES À DISTANCE

Le Centre Communal d'Action Sociale :

- Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30.
- Le jeudi de 8h30 à 12h30.

Par ces deux moyens :

- mail : actionsociale@ville-gargenville.fr
- par téléphone : 06 16 82 79 90

L'élue en charge de la solidarité, de la santé et des logements sera également présente en mairie pour répondre à vos questions :

- Le jeudi de 8h30 à 12h.
- Le vendredi de 13h30 à 17h30.

Le RAM propose une permanence téléphonique :

Contact : 06 82 67 70 06

- Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30.
- Le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

LES SERVICES EN DRIVE

La médiathèque

Vous pouvez récupérer vos documents réservés :

- Les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h.
- Les samedis de 10h à 15h.

Réservez vos documents et vos créneaux :

- par téléphone au 01 30 98 89 65 du mardi au samedi.
- en ligne via le portail <https://biblios.gpseo.fr/iguana/www.main.cls>

Sur ce portail, vous avez également accès aux ressources numériques en ligne (soutien scolaire, cours de langues étrangères, code la route et presse en ligne).

La ludothèque

Adhérents, la ludothèque vous propose de profiter, à la maison, de jeux normalement disponibles dans la structure.

Le prêt fonctionnera du samedi au samedi, de 14h à 18h, avec réservation par mail uniquement.

Alors n'hésitez plus, adhérez à la ludothèque et amusez-vous en famille !

Renseignements et réservation :
emeignaud@ville-gargenville.fr



ANNULÉ

TÉLÉTHON

En raison de la situation actuelle, le Téléthon organisé à Gargenville est annulé. De chez nous, restons mobilisés pour faire avancer la recherche. Une cagnotte en ligne « Téléthon Gargenville » a été créée sur le site de l'AFM. Ensemble, tentons de battre notre record de 2019. Cette année, nous espérons pouvoir récolter 10000€ !

Pour faire un don :

<https://soutenir.afm-telethon.fr/mairiedegargenville>.

Vous n'avez pas la possibilité de donner en ligne ?

Lors de vos déplacements pour des démarches administratives, une boîte à don est également disponible en mairie.

Nous comptons sur vous !

LES SERVICES FERMÉS

L'école municipale de musique et de danse.
La Maison des Arts et de la Créativité.
Les Maisonnets.

DÉCHÈTERIE : FONCTIONNEMENT NORMAL PENDANT LE CONFINEMENT

Les modalités d'accès restent inchangées durant le confinement. Pour rappel, voici les jours et horaires d'ouverture :

- En libre accès : les lundis et dimanches de 9h à 12h et les samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Sur RDV : les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h. Votre rendez-vous est à prendre en amont sur le site <https://www.rdv-decheterie.fr>.
- Fermeture : toute la journée les mardis, jeudis et jours fériés, les mercredis et vendredis matin et les dimanches après-midi.



Justificatifs à présenter pour les particuliers :

- Badge ou justificatif de domicile
- Pièce d'identité
- Dépôt limité à 1 m³ par passage.

Justificatifs à présenter pour les professionnels :

- Kbis prouvant que le siège de l'entreprise se trouve sur la commune de la déchèterie.
- Carte grise

Consignes sanitaires à respecter sur site :

- Respecter les distances sociales et gestes barrières.
- Présenter ses justificatifs à travers la vitre.
- Il est recommandé de porter un masque et des gants, de se laver les mains avant et après son passage en déchèterie.

Déchets acceptés :

Déblais/gravats, déchets verts, encombrants, bois, cartons, métaux, huiles de vidange, huiles de fritures, piles/accumulateurs, DEEE, DDS, verres.

En cas de non-respect, les déposants seront refusés.

VOTRE QUOTIDIEN

Les espaces naturels et de loisirs restent-ils accessibles ?

Les parcs et jardins restent accessibles, dans la limite d'un kilomètre autour de votre domicile à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Les parcs pour enfants restent eux aussi ouverts.

Peut-on rendre visite à sa famille en Ehpad ou à la RPA ?

Les visites ne sont pas suspendues, sauf temporairement, dans les cas où le virus se met à circuler dans l'établissement. Des recommandations strictes sont à suivre lors des visites.

Les équipements sportifs sont-ils fermés ?

Les équipements sportifs couverts et de plein air sont fermés.

Les lieux de culte sont-ils ouverts ?

Les lieux de culte resteront ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes. Les cimetières ne fermeront pas pendant le confinement.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



Le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus dans un périmètre de 50 mètres autour des accès aux établissements d'enseignement du premier degré, du second degré et du supérieur des Yvelines, aux horaires des entrées et des sorties, dans un périmètre de 50 mètres aux abords des gares et dans les marchés couverts et non couverts.

Le port du masque est également obligatoire pour les enfants à partir du CP dans les écoles et le centre de loisirs. Face à cette nouvelle mesure gouvernementale, deux masques par enfant ont été distribués par la ville. De fabrication française, ces masques sont lavables 50 fois.

NOS COMMERCES

Commerces ouverts

Au Cœur Gourmand

103 rue Danielle Casanova
01 30 93 60 36

Maison Bourguignon

22 avenue Mademoiselle Dosne
01 30 93 61 49

Boucherie de l'Avenue

16 avenue Mademoiselle Dosne
01 30 93 60 64

Carrefour Market

23 avenue de Paris
01 34 97 19 00

Epi Service

19 rue de la Division Leclerc
01 30 93 61 51

INTERCAVES

3 Avenue du Colonel Fabien
01 30 93 64 04

Tabac de la gare

10 avenue Lucie Desnos
01 30 93 60 07

Le Sandy

36 rue de la Division Leclerc
01 30 93 60 35

Pharmacie de la Halle

42 avenue Lucie Desnos
01 30 93 60 44 – Fax : 01 30 93 89 51

Pharmacie de la Mairie

24 avenue Mademoiselle Dosne
01 30 93 62 48 – Fax : 01 30 42 75 88

Gargenville Optique

14 avenue Mlle Dosne
01 30 93 61 59

Commerces à l'offre adaptée

LE RELAIS A13 – RESTAURANT ROUTIER

Plats à emporter les soirs uniquement pour les routiers.
Chemin Halage de Rangiport
06 29 30 65 20

PIZZA MANHATTAN

Vente à emporter uniquement.
1 Rue Pierre André
01 30 93 57 54

CASA BELLA

Plats à emporter
42 Rue Pierre Brossolette
01 34 76 19 92

Commerces fermés

Géniale Retouche

23 bis avenue Mlle Dosne
01 30 93 77 10

Le Lys Blanc

6 avenue du Colonel Fabien
01 30 42 77 62

CASA GISSI

Fermeture pendant la période du confinement

Hair Tendance

49 avenue Lucie Desnos
01 30 33 58 03 / 06 15 56 01 37

LD Coiff

18 avenue Mlle Dosne
01 30 93 62 60

New' R'

4 rue Victor Beaufils
01 30 93 57 21

Salon Francis

12 avenue Mlle Dosne
01 30 93 61 71

MC Le Salon

3 avenue du Colonel Fabien
07 68 12 27 49

Mon Instant Coiffure

16 avenue Lucie Desnos

A. Nails

30 avenue Albert Camus
06 77 40 22 86

Charm'Esthétique

10 avenue Mlle Dosne
01 30 93 66 46

Monsieur le Maire, Yann Perron, a signé la Tribune de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF). Une tribune signée par de nombreux maires qui montrent leur volonté de préserver la santé économique des petits commerces et donc des cœurs de ville déjà fragilisés par le premier confinement.

Soutenons le commerce local, consommons Gargenville.

